

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs,
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	7
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25
7.	Tableau récapitulatif des interventions sur réseau	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Adainville, Bourdonné, Condé-sur-Vesgre, Gazeran, Grandchamp, Hermeray, La Boissière-École, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Les Bréviaires, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Émancé
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : 14/12/2010 Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 21/12/2006 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone -
- Date de début de contrat : 01/01/2007
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2019
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1, modalité de facturation.
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

Les prestations confiées à la société Veolia Eau - Région Ile de France Centre sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs, recherche et réparation de fuites, raccordements sur réseau existant
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des espaces verts des installations
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, de la télésurveillance, serrurerie, clôtures, des organes hydrauliques, serrurerie, menuiserie, protection anticorrosion, huisserie, vitrage,
Prestations particulières	Mise à jour de la modélisation du réseau, imports et exports d'eau, mise à niveau des affleurants, hors opération de voirie et hors demande de la collectivité, réparation localisée de fissures, étanchéité, enduit, peinture intérieure - extérieure, éclats de béton, toiture – couverture, réfection localisée de voirie, réponse aux autorisations d'urbanisme

- La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, du génie civil, étanchéité des cuves,
Entretien des captages	Contrôle caméra, dessablage, nettoyage des tubes et des crépines, traitement des massifs filtrants, renouvellement ou chemisage
Sécurité, électricité et informatique	Mise en conformité des installations pour la sécurité et la réglementation

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 13 253 habitants au 31/12/2019 (13 240 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 053 abonnés au 31/12/2019 (6 016 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Adainville	396	393	0	393	-0,8 %
Bourdonné	290	291	0	291	+ 0,3 %
Condé-sur-Vesgre	545	544	0	544	-0,2 %
Émancé	367	367	0	367	0,0 %
Gazeran	592	598	0	598	+ 1,0 %
Grandchamp	130	134	0	134	+ 3,1 %
Hermeray	504	507	0	507	+ 0,6 %
La Boissière-École	340	338	0	338	-0,6 %
La Hauteville	144	143	0	143	-0,7 %
Le Tartre-Gaudran	19	19	0	19	0,0 %
Les Bréviaires	459	461	0	461	+ 0,4 %
Mittainville	289	292	0	292	+ 1,0 %
Poigny-la-Forêt	436	441	0	441	+ 1,1 %
Raizeux	426	430	0	430	+ 0,9 %
Saint-Hilarion	421	433	0	433	+ 2,9 %
Saint-Léger-en-Yvelines	657	662	0	662	+ 0,8 %
Total	6 016	6 053		6 053	0,6%

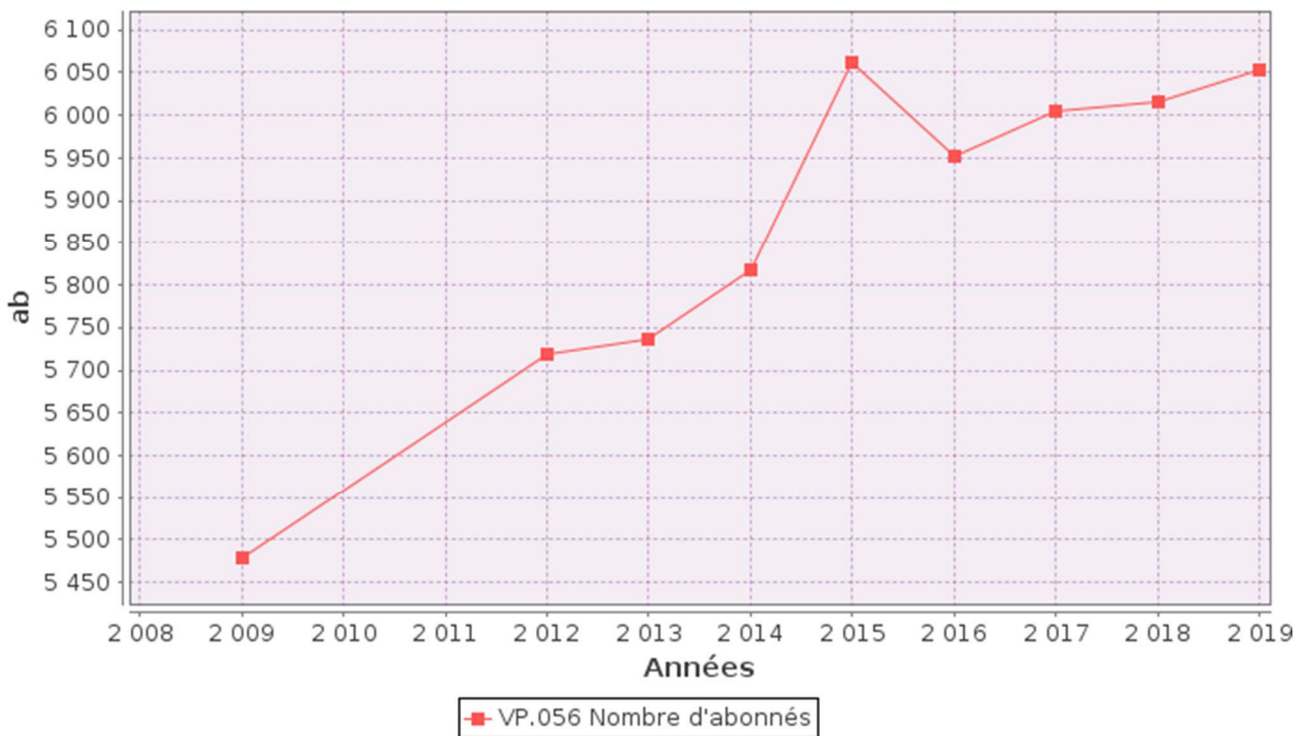
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 21,37 abonnés/km au 31/12/2019 (21,18 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,2 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 120,01 m³/abonné au 31/12/2019. (114,35 m³/abonné au 31/12/2018).

Le nombre d'abonnés sur le SIAEP FR augmente peu (+ 0,6 %). Il a même plutôt tendance à baisser mais est compensé par une augmentation sur les communes de Grandchamp (+ 4), Saint-Hilarion (+12) et Saint-Léger (+ 5). Il s'agit des nouveaux lotissements.

La consommation moyenne par abonné a augmenté cette année après plusieurs années de baisse (120 m³/abonné en 2019 contre 114 m³/abonné en 2018). Cela peut s'expliquer par les fortes chaleurs de juin et juillet (canicule).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

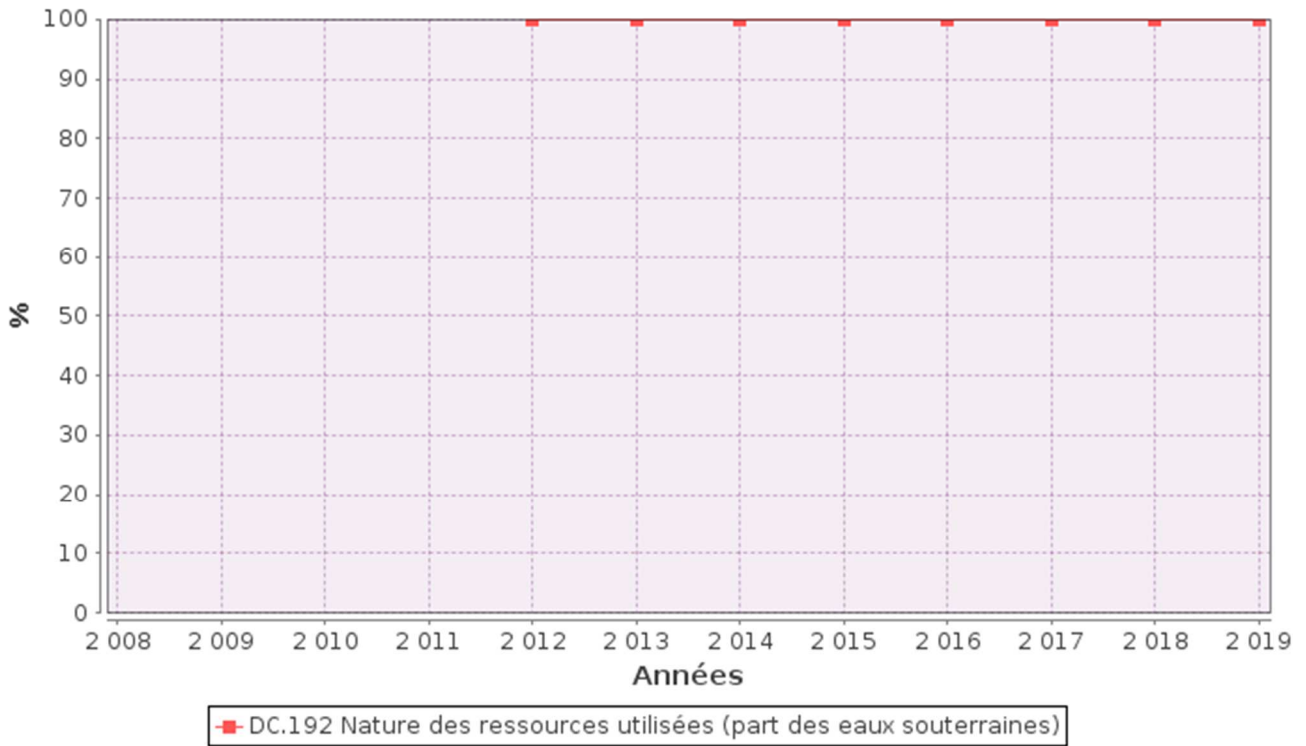


Le service public d'eau potable prélève 666 093 m³ pour l'exercice 2019 (687 938 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
F HERMERAY P2 TRANSFO			0	0	___%
Forage F GAZERAN P1 TRANSFO	Forage	15 m ³ /h x 24 heures/j	33 485	30 955	-7,6%
Forage F GAZERAN P2 CHATEAU	Forage	15 m ³ /h x 24 heures/j	60 814	54 669	-10,1%
F HERMERAY P1 CHATEAU			0	0	___%
Forage LES BRÉVIAIRES	Forage	Pas de DUP	76 160	61 879	-18,8%
Forage de la Noue Plate	Forage	80 m ³ /h x 20 heures/j	507 606	518 590	2,2%
Total			678 065	666 093	-1,8%

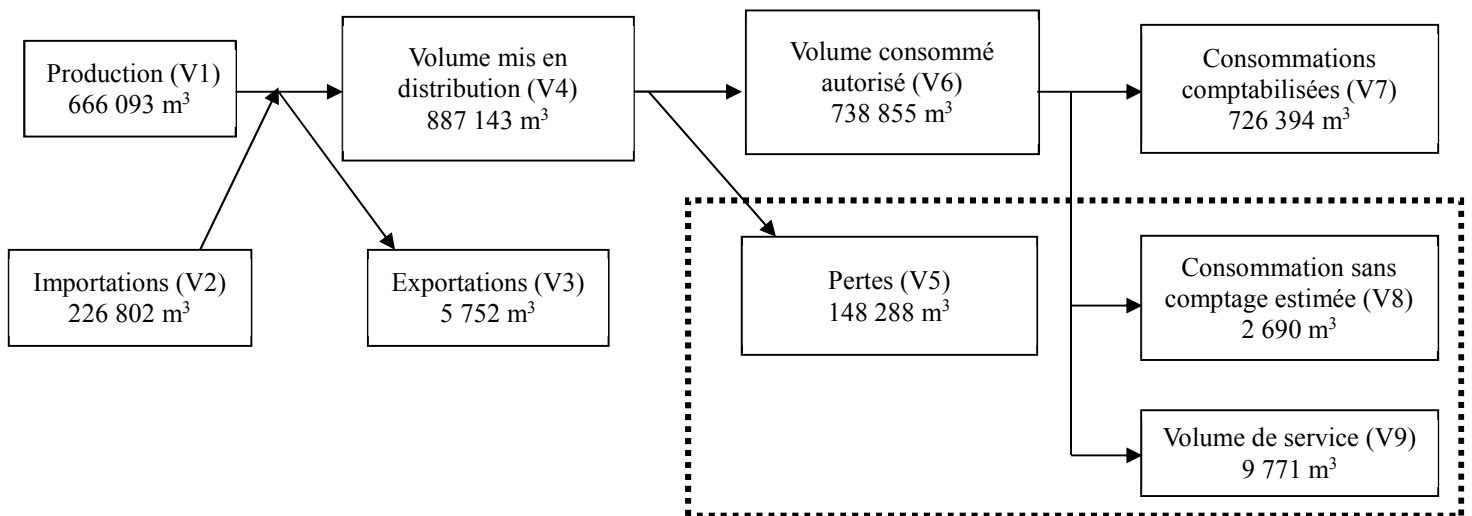
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019

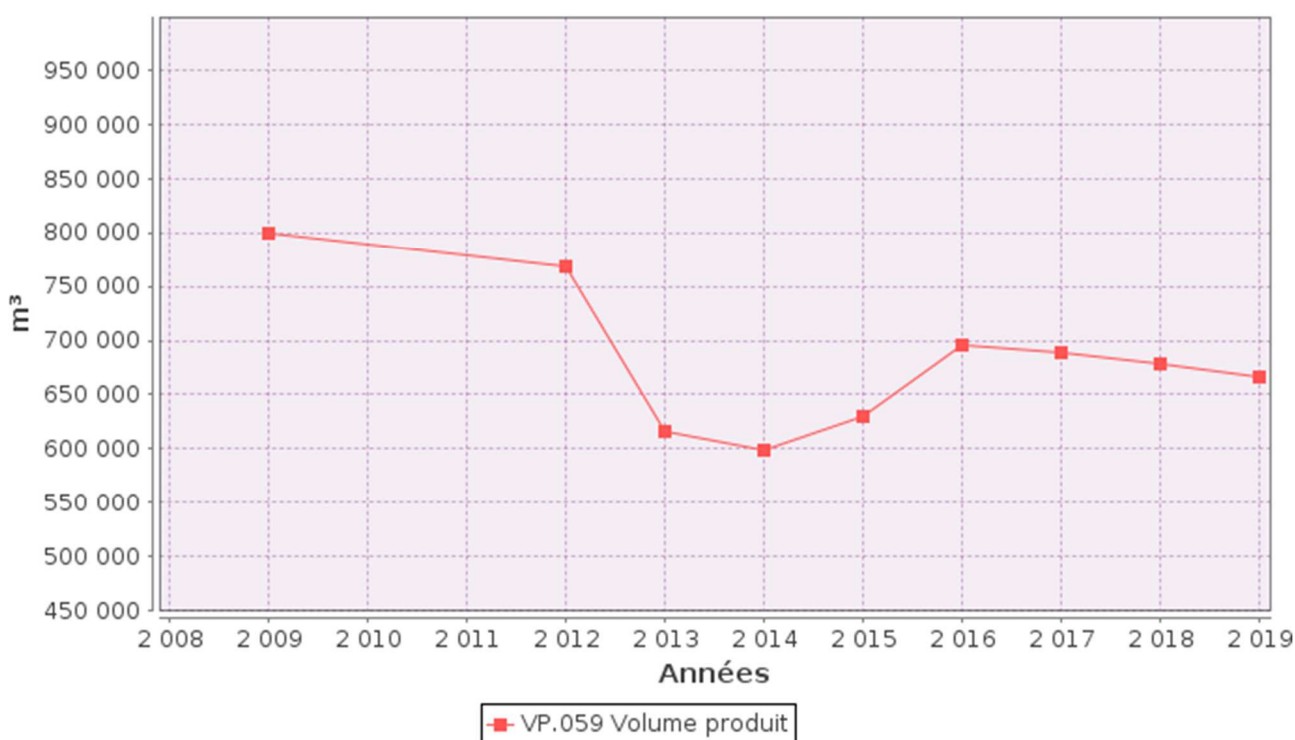




1.6.2. Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
F HERMERAY P2 TRANSFO	0	0	___%	20
Forage F GAZERAN P1 TRANSFO	33 485	30 955	-7,6%	80
Forage F GAZERAN P2 CHÂTEAU	60 814	54 669	-10,1%	80
F HERMERAY P1 CHÂTEAU	0	0	___%	20
Forage LES BRÉVIAIRES	76 160	61 879	-18,8%	40
Forage de la Noue-Plate	507 606	518 590	2,2%	80
Total du volume produit (V1)	678 065	666 093	-1,8%	76,28



La baisse de volume produit en 2013 s'explique par la mise en sommeil des forages de Saint-Léger lors de la mise en service de l'import du SYMIPERR par l'usine de la Saradinerie. Les forages d'Hermeray ont été arrêtés en 2014 vu le faible volume prélevé. Le puits N°2 d'Hermeray a été comblé en 2018. Le volume produit à partir de 2015 augmente à cause d'une plus grande sollicitation des captages du SIAEP FR par rapport à certains imports, notamment du SIRYAE. Depuis 2017, ce volume produit a diminué légèrement du fait de la création de la nouvelle bache de la Villeneuve avec un achat d'eau au SIVOM de l'HADREP

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournis seur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Ville de RAMBOUILLET	0	0	0	?
SIRYAE	17 995	9 492	- 47.3 %	80 %
SYMIPERR	145 875	146 581	+ 0,5 %	80 %
SIVOM de l'HADREP	17 754	70 729	+ 298,4 %	80 %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	181 624	226 802	24,9%	80

Les volumes d'achat d'eau au SIVOM de l'HADREP ont fortement augmenté afin de respecter la convention entre les 2 syndicats et qui impose un minimum de 67 500 m³/an.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



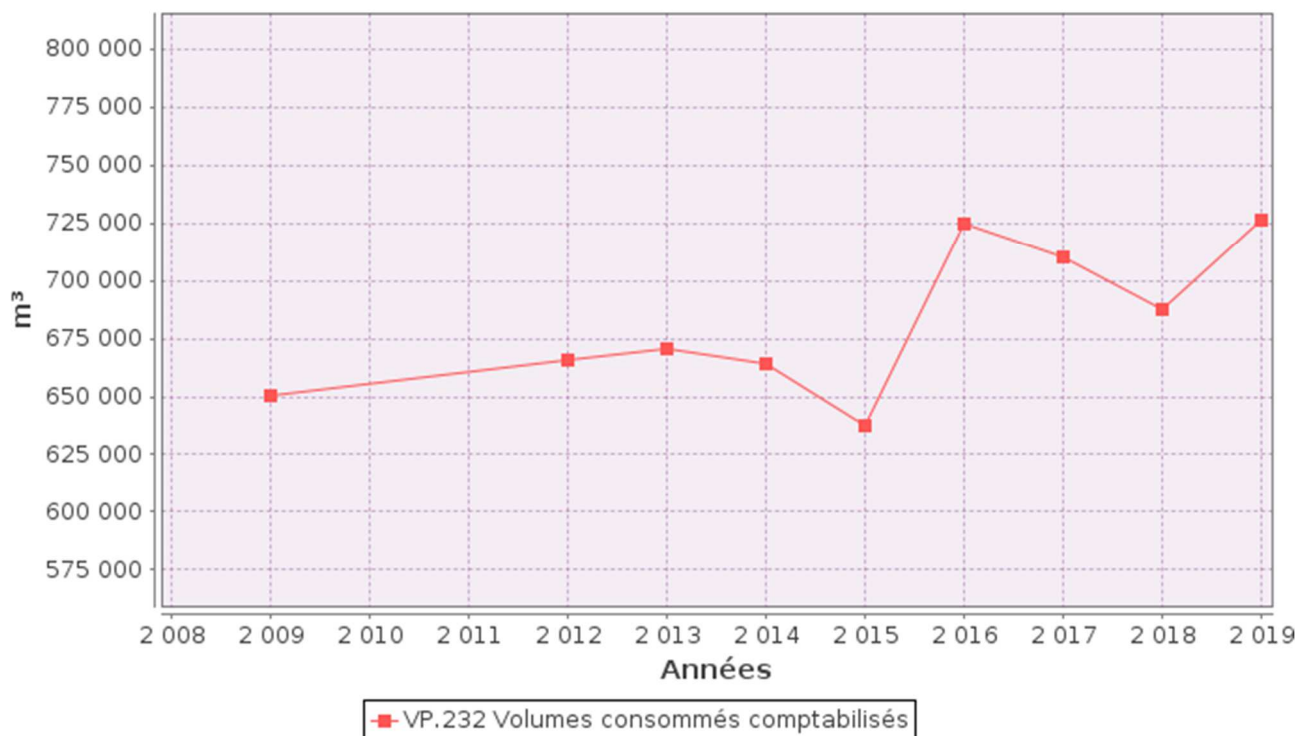
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	678 558	726 394	7%
Abonnés non domestiques	9 380	0	-100%
Total vendu aux abonnés (V7)	687 938	726 394	5,6%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	40	5 752	14 280%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

A la demande de l'AESN, une régularisation des abonnés dits « non domestiques » a été réalisée en 2019.

La forte augmentation du volume vendu s'explique par le fonctionnement de la nouvelle interconnexion de Raizeux avec le SIVOM de l'HADREP.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	959	2 690	180,5%
Volume de service (V9)	17 481	9 771	-44,1%

Volume consommé sans comptage : essais défense incendie,

Volume de service du réseau : purges et désinfection de réseaux, nettoyages de réservoirs,...

La purge installée au Passoir (La Boissière-École) pour limiter les teneurs en CVM a consommée 1 970 m3

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	706 378	738 855	4,6%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 283,2 kilomètres au 31/12/2019 (284,07 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 37,68 € HT au 01/01/2019
38,90 € HT au 01/01/2020

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,63 €/m ³	1,67 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,055 €/m ³	0,073 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m ³	0,38 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autres	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Redevance pollution domestique Agence de l'Eau :

En 2017, le SIAEP de la Forêt de Rambouillet était imposé à deux taux différents sur son territoire, l'un à 0,22 €/m³, l'autre à 0,42 €/m³. Ce taux dépend de l'état écologique des bassins versants où sont situées les différentes communes et est fixé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le territoire du SIAEP de la Forêt de Rambouillet est situé sur deux unités hydrographiques différentes, l'une en bonne état, l'autre en mauvais état écologique. Etant donné que 10 communes sur 16 et une population plus importante sont situées sur l'unité hydrographique en mauvaise état écologique, le taux à 0,42 € / m³ avait été retenu comme plus représentatif.

En 2018, l'Agence de l'Eau a aplani son taux de redevance pollution à 0,38 €/m³ quel que soit l'état écologique du bassin.

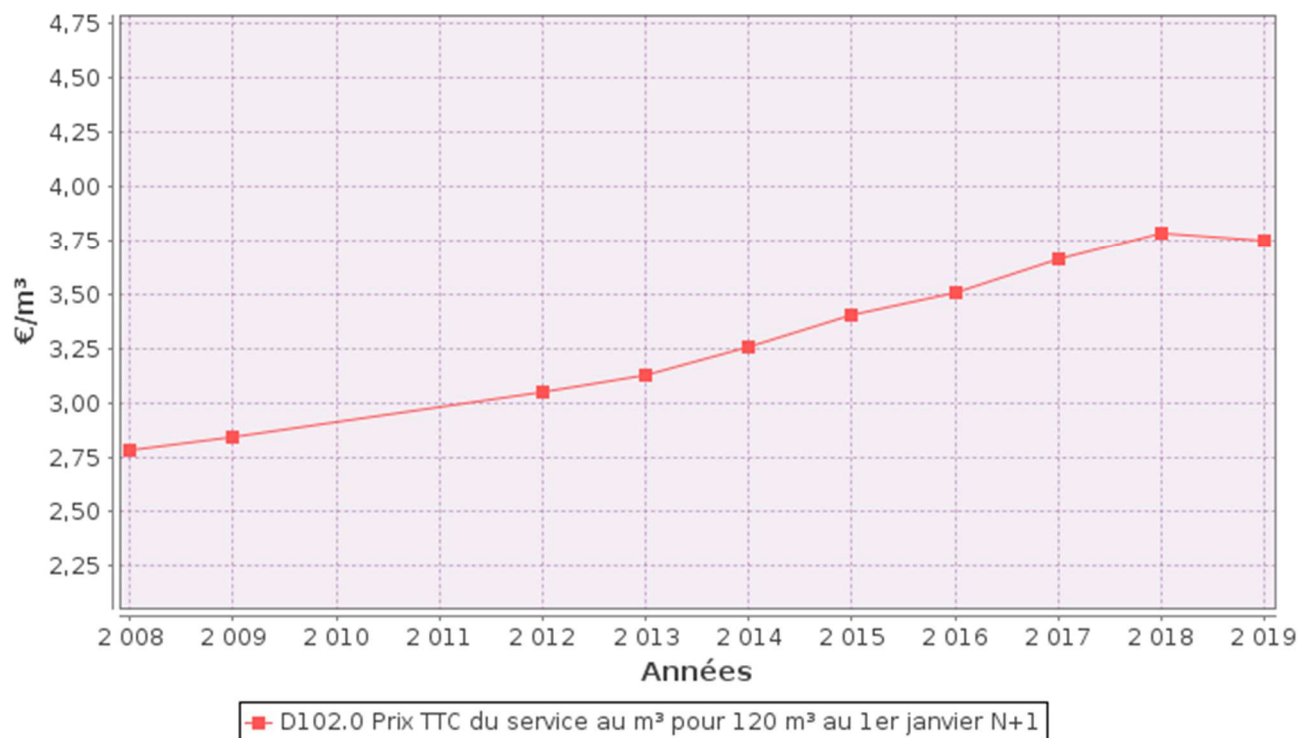
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Les tarifs de la part syndicale du service d'eau potable applicables en 2019 sont les suivants : à compter du 01/07/2018 (décision n° 2018-06/02 de la séance du comité syndical du 26/06/2018), puis au 01/07/2019 (acte réf. 2019-06/07 de la séance du comité syndical du 25/06/2019)
- Délibération du 22/12/2006 effective à compter du 01/01/2007 fixant les frais d'accès au service et le tarif de la part du délégataire et sa formule de révision (délibération validant le choix du délégataire de la DSP, du contrat de DSP et de règlement de service).



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	195,60	200,40	2,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	195,60	200,40	2,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	75,36	40,00	-46,9%
Part proportionnelle	108,21	126,26	16,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	183,57	166,26	-9,4%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,60	8,76	32,7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	____%
Autres	0,00	0,00	0 %
TVA	23,73	23,16	-2,4 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	75,93	77,52	2,0 %
Total	455,10	444,18	-2,4 %
Prix TTC au m³	3,79	3,70	



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif global (TVA et taxes AESN) pour chaque commune est (ce tarif prend aussi en compte la collecte et le traitement des eaux usées) :

Commune	Prix TTC au 01/01/2019 en €/m³	Prix TTC au 01/01/2020 en €/m³
Adainville	6,73	6,67
Bourdonné	6,73	6,67
Condé-sur-Vesgre	6,73	6,67
Emancé	6,13	6,08
Gazeran	7,62	7,59
Grandchamp	3,79	3,70
Hermeray	6,01	5,92
La Boissière-École	5,98	5,89
La Hauteville	3,79	3,70
Le Tartre-Gaudran	3,79	3,70
Les Bréviaires	4,98	4,89
Mittainville	7,39	7,30
Poigny-la-Forêt	6,72	6,98
Raizeux	6,13	6,08
Saint-Hilarion	6,13	6,08
Saint-Léger-en-Yvelines	6,10	5,98

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de **732 146 m³/an** (687 938 m³/an en 2018).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : La part syndicale a augmenté afin de financer le renouvellement du réseau et la construction d'un réservoir. L'objectif est de dégager 1 million d'euro pour la section investissement à l'horizon 2020 pour maintenir un taux de renouvellement du réseau de 1,5%. La redevance « Pollution domestique » de l'Agence de l'Eau a elle aussi augmenté sur les communes du Syndicat

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	999 782 €	1 077 876 €	+ 7,8 %
<i>dont abonnements</i>	0 €	0 €	
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	999 782 €	1 077 876 €	+7,8 %
Recettes liées aux travaux	8 763 €	153 769 €	+ 1 654 %
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (<i>voir ci-dessous</i>)	283 670 €	13 797 €	-95 %
Total autres recettes	292 343 €	167 566 €	-42 %
Total des recettes	1 292 125 €	1 244 442 €	-3,7 %

En 2018 :

*Recettes liés aux travaux 8 673 € Subvention AESN 2014 Saint-Léger (Gde Rue)

* Autres recettes : 0,03 €/m³ de reversement sur les achats d'eau du SYMIPERR (soit 3 748 €) et 279 921 € de protocole transactionnel pour le sinistre de Reculé

En 2019 :

*Recettes liés aux travaux 44 553 € Subvention AESN 2012 Saint-Hilarion (Interconnexion de secours entre SIAEP-FR et le SIVOM de l'HADREP)

* Autres recettes : 0,03 €/m³ de reversement sur les achats d'eau du SYMIPERR (soit 4 320 €)

* Pénalités VEOLIA pour non-respect du rendement de réseau : 9 477 €

* Montant de l'acompte travaux pour offre de concours SCI Chasse (25%) et convention BACHOT : 109 216 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
<i>Recettes vente d'eau aux usagers</i>	<i>1 068 689 €</i>	<i>1 111 605 €</i>	%
Total recettes de vente d'eau	1 068 689 €	1 111 605 €	%
<i>Recettes liées aux travaux</i>	<i>92 068 €</i>	<i>138 841 €</i>	%
<i>Autres recettes (produits accessoires)</i>	<i>26 833 €</i>	<i>27 709 €</i>	%
Total autres recettes	118 901 €	166 550 €	%
Total des recettes	1 187 590 €	1 278 155 €	%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 2 604 119 € (2 407 442 € au 31/12/2018).

Montant des Factures impayées part Collectivité :

Au 20 Avril 2020, le montant correspondant à la part de la surtaxe des factures impayées par les abonnés était de 209 727 € HT.

Le SIAEP FR a fait de ce sujet une de ses priorités et travaille en étroite collaboration avec les collectivités et le délégataire pour réduire ce montant.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	64	0	130	0
Paramètres physico-chimiques	69	0	57	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	96,5%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 – Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 – Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 – Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 – Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 – Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	90

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

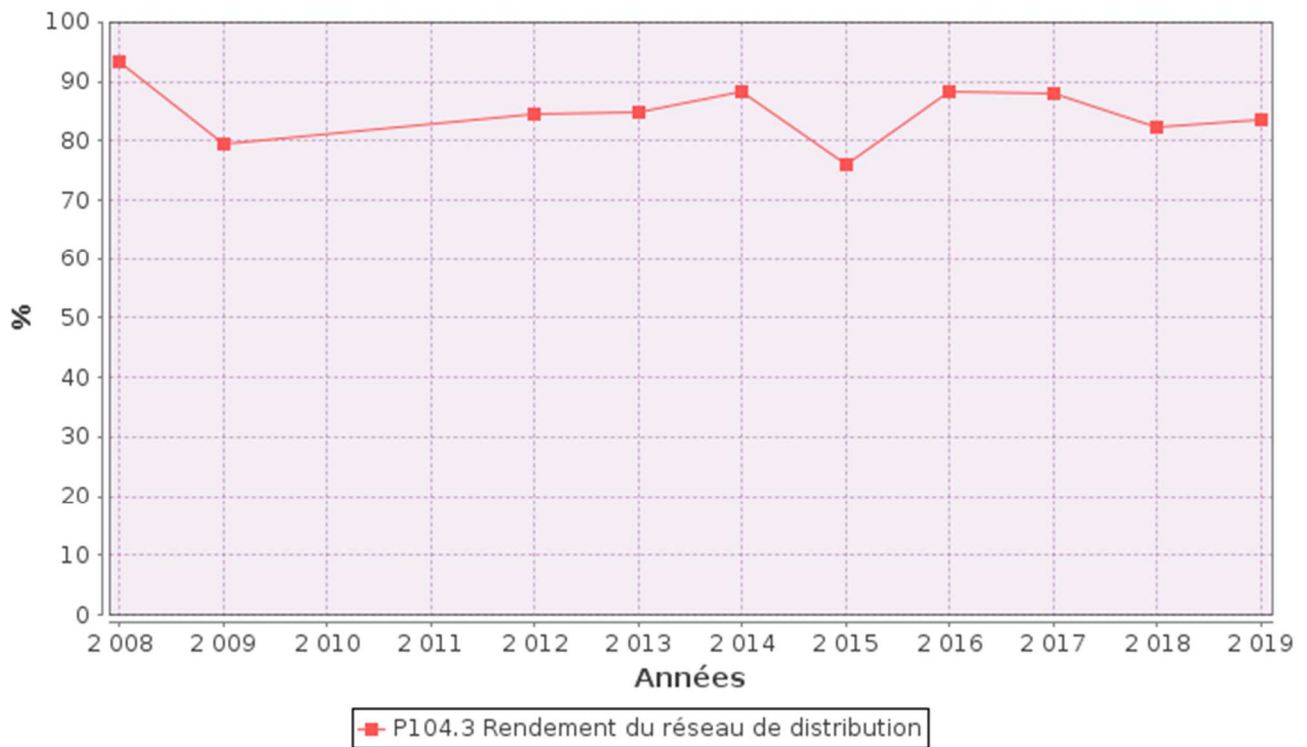
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	82,2 %	83,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement [m ³ / jour / km])	6,81	7,2
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	80 %	81,9 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,6 m³/j/km (1,7 en 2018).

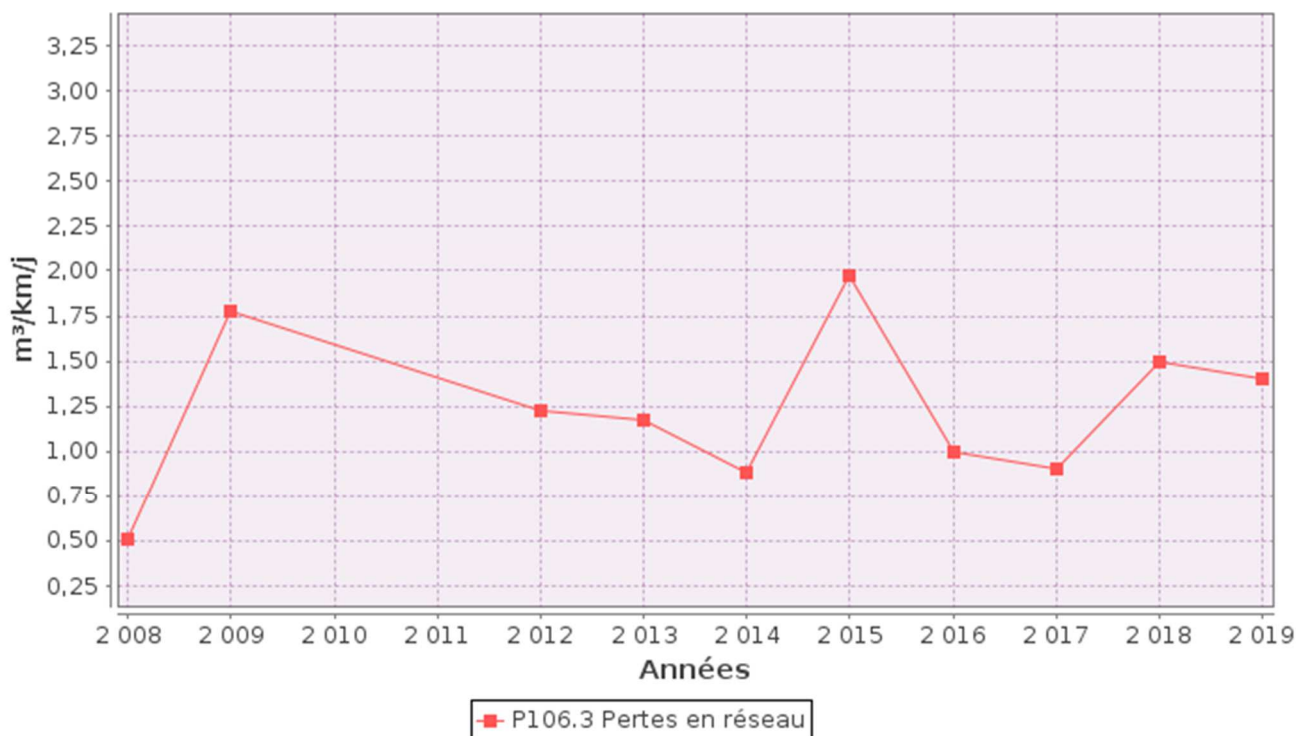
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 1,4 m³/j/km (1,5 en 2018).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en mL	1 640	3 484	3 879	2 765	2 720

Travaux de renouvellement de canalisations réalisés en 2019 :

- ➔ LA BOISSIÈRE-ÉCOLE : Grande Rue / Rue des Ecoles – 270 mL PeHD 180
- ➔ LA BOISSIÈRE-ÉCOLE : Chemin des Enfants de Troupe – 80 mL PeHD 63
- ➔ ADAINVILLE : Route du Mesle – 600 mL Fonte 150
- ➔ ADAINVILLE : Route du Mesle – 20 mL PeHD 63
- ➔ CONDÉ-SUR-VESGRE : Route de la Mare aux Biches – 1 000 mL PeHD 140
- ➔ POIGNY-LA-FÔRET : Route d'Épernon – 440 mL PeHD 63
- ➔ POIGNY-LA-FÔRET : Route d'Épernon – 40 mL PeHD 63
- ➔ POIGNY-LA-FÔRET : Rue du Gros Chêne / Route des Rochers – 270 mL PeHD 50

Au cours des 5 dernières années, 18,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,3% (1,44 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **77,2%** (76,5% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	5 780	5 816
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	5	14
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	13	4
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,09 %	0,24 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,22 %	0,07 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 504 715	496 313
Montants des subventions en €	8 673	44 553
Montants des contributions du budget général en €	283 669	123 013

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 011 193	2 756 736
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	126 171
	en intérêts	49 826

La date de la dernière échéance d'emprunt interviendra le 01 Aout 2048 et soldera le prêt contracté pour la construction de la bache d'Hermeray (La Villeneuve).

4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 588 692 € (567 219 € en 2018).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Recrutement assistant maître ouvrage pour programme de réhabilitation d'ouvrages du Syndicat	12 350	
Contrat d'assistance au maître d'ouvrage pour le suivi de la première année du contrat de DSP	21 926	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable 2018/2020	2018-2020	2 890 623 € HT

Détail du programme de travaux de renouvellement 2018-2020 (notifiée le 8 Avril 2019) :

Tranche Ferme 1 :

- *ADAINVILLE – Route du Mesle – 590 mL*
- *CONDÉ-SUR-VESGRE – Rue du Hallier – 590 mL*
- *LA BOISSIÈRE-ÉCOLE – Rue des Ecoles – 220 mL*
- *LA BOISSIÈRE-ÉCOLE – Grande Rue – 300 mL*
- *LA BOISSIÈRE-ÉCOLE – Rue de Mauzaise et Route de la Hauteville – 770 mL*

Tranche Ferme 2 :

- *CONDÉ-SUR-VESGRE – Route de la Mare aux Biches – 1 000 mL*
- *GRANDCHAMP – Chemin du Bois des Noés – 1 000 mL*
- *GRANDCHAMP – Rue du Vieux Village – 750 mL*

Tranche Ferme 3 :

- *LES BRÉVIAIRES – Route du Haras, Rte de la Croix Rouge, Rte de Poigny – 820 mL*
- *LES BRÉVIAIRES – Rue des Fourneaux – 620 mL*
- *SAINT-HILARION – Parc aux Lapins, le Fléau – 1 460 mL*

Tranche Ferme 4 :

- *ADAINVILLE – Route du Breuil – 1 500 mL*
- *MITTAINVILLE – Rue des Noues – 350 mL*

Tranche Conditionnelle 1 * :

- *GAZERAN – Rue du Château d'Eau – 630 mL*
- *GAZERAN – Rue de la Gare – 900 mL*
- *GAZERAN – Rue d l'Eglise – 430 mL*
- *GAZERAN – Rue de la Mairie – 380 mL*
- *GAZERAN – Route de Poigny – 430 mL*

*** Cette tranche optionnelle n'a pour le moment pas fait l'objet d'une notification**

Tranche Conditionnelle 2 * :

- *ADAINVILLE – Rte de la Chesnaie – 1 500 mL*

*** Cette tranche optionnelle a été notifiée le 18 Novembre 2019**

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2.

187 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m³ pour l'année 2019 (0 €/m³ en 2018).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 240	13 253
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	3,79	3,75
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	1 j
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	96,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,2%	83,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,7	1,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,5	1,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,44%	1,3%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76,5%	77,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0003
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,49 u/1000 abonnés	3,96 u/1000 abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité		
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,59 %	1,71 %
P155.1	Taux de réclamations	0,33 u/1000 abonnés	0,66 u/1000 abonnés

7. Tableau récapitulatif des interventions sur réseau

Liste des fuites sur canalisation

Commune	Date	Adresse	Canalisation	DN
ADAINVILLE	08/01/2019	Route de la Boissière	Amiante Ciment	80
ADAINVILLE	04/06/2019	Route du Breuil	Amiante Ciment	100
CONDÉ-SUR-VESGRE	18/02/2019	Chemin des Aubépines	PVC	50
CONDÉ-SUR-VESGRE	03/04/2019	Route de Nogent	Amiante Ciment	250
ÉMANCÉ	18/09/2019	Montlieu	Amiante Ciment	100
ÉMANCÉ	26/11/2019	Rue des Bochets	PVC	50
GAZERAN	20/03/2019	Route du Bray	Amiante Ciment	60
HERMERAY	08/02/2019	RD 80	Amiante Ciment	100
HERMERAY	19/02/2019	Ferme de Toulifaut	Amiante Ciment	100
LA BOISSIÈRE-ÉCOLE	19/08/2019	La Vallée Godard	Amiante Ciment	100
LES BRÉVIAIRES	14/03/2019	Rue de la Croix Rouge	Amiante Ciment	125
LES BRÉVIAIRES	15/03/2019	Rue du Haras	Amiante Ciment	150
LES BRÉVIAIRES	14/07/2019	Rue de la Haute Borne	Amiante Ciment	60
LES BRÉVIAIRES	25/07/2019	Rue de la Haute Borne	Amiante Ciment	60
MITTAINVILLE	20/04/2019	Route de Saint-Lucien	Amiante Ciment	80
SAINT-HILARION	16/03/2019	Route des Hautes Bruyeres	Amiante Ciment	100
SAINT-HILARION	09/08/2019	Rue du Fléau	Amiante Ciment	100

Liste des fuites sur branchement

Commune	Date	Adresse	Commentaire
ADAINVILLE	23/05/2019	Route du Mesle	Fuite sur regard Compact
CONDÉ-SUR-VESGRE	06/06/2019	Route des Brières	Fuite collier RPC
CONDÉ-SUR-VESGRE	07/08/2019	Rue du Hallier	Fuite collier RPC
GAZERAN	15/03/2019	Route de Poigny	Fuite collier RPC
GAZERAN	02/09/2019	Rue Clément Ader	Fuite sur regard Compact
GAZERAN	30/09/2019	Chemin de la Guéville	Fuite sur regard Compact
HERMERAY	21/11/2019	Route d'Épernon	Fuite sur Brt Plomb
RAIZEUX	18/02/2019	Chemin des Châtaigniers	Renouvellement Brt PeBD
SAINT-LÉGER	06/05/2019	Route des Grands Coins	Réparation Brt PeBD
SAINT-HILARION	25/01/2019	Résidence des Bruyeres	Réparation Brt PeBD